



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2024/9

Le 1^{er} février 2024

**Prestation de serment de LL. Exc. M. Bogdan-Lucian Aurescu, M^{me} Sarah Hull Cleveland,
M. Juan Manuel Gómez Robledo Verduzco et M. Dire Tladi,
nouveaux membres de la Cour**

Mardi 6 février 2024, à 10 heures

LA HAYE, le 1^{er} février 2024. La Cour internationale de Justice tiendra une séance publique le mardi 6 février 2024, à 10 heures, au cours de laquelle LL. Exc. M. Bogdan-Lucian Aurescu (Roumanie), M^{me} Sarah Hull Cleveland (États-Unis d'Amérique), M. Juan Manuel Gómez Robledo Verduzco (Mexique) et M. Dire Tladi (Afrique du Sud), nouveaux membres de la Cour, élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies le 9 novembre 2023, seront officiellement installés.

Lors de la séance, les nouveaux membres de la Cour prononceront chacun la déclaration solennelle prévue à l'article 20 du Statut de la Cour, en vertu duquel les membres doivent, avant d'entrer en fonction, en séance publique, prendre l'engagement solennel d'exercer leurs attributions en pleine impartialité et en toute conscience.

Le mandat de neuf ans des nouveaux membres de la Cour prendra effet à compter du même jour.

La notice biographique de chaque juge sera publiée sur le [site Internet](#) de la Cour dès que possible.

Les membres du public et les représentants des médias trouveront ci-après des informations pratiques sur l'organisation de la séance.

A. Informations pratiques et procédures d'accès

Le stationnement dans l'enceinte du Palais de la Paix n'est pas autorisé.

1. Membres du public

Seuls 15 sièges seront disponibles dans la galerie du public, attribués par ordre d'arrivée. Aucune procédure préalable d'inscription n'est mise en place, et aucune demande d'accès soumise au préalable ne sera prise en considération. Les membres du public qui souhaitent assister à la séance doivent se présenter à l'entrée principale du Palais de la Paix au plus tard 40 minutes avant le début de la séance. Un badge donnant accès à la galerie du public leur sera remis sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

2. Représentants des médias

Les représentants des médias qui souhaitent assister à la séance sont tenus de remplir un [formulaire d'accréditation en ligne](#) avant le dimanche 4 février 2024 à minuit (heure de La Haye). Les demandes soumises après cette date ne seront pas prises en considération.

B. Autres informations pratiques à l'usage des médias

1. Accès au Palais de la Paix

Seules les personnes dûment accréditées et en mesure de s'identifier seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Palais de la Paix. Les représentants des médias accrédités doivent être munis d'une pièce d'identité et de leur carte de presse. Ils sont invités à se présenter à la grille du Palais de la Paix 30 minutes avant le début de la séance au plus tard. La salle de presse sera ouverte une heure et demie avant le début de la séance et fermée une heure après sa clôture.

2. Accès à la salle d'audience

Un nombre limité de photographes et de cameramen professionnels seront autorisés à entrer dans la salle d'audience pendant quelques minutes au début de la séance. Ils seront accompagnés par des fonctionnaires du département de l'information. Les autres représentants des médias n'auront pas accès à la salle d'audience.

3. Salle de presse

La séance sera retransmise en direct sur grand écran dans les deux langues officielles de la Cour, le français et l'anglais, dans une salle de presse disposant d'un accès partagé à Internet (WiFi, Ethernet). Les équipes de télévision peuvent s'y connecter au système audiovisuel PAL (HD et SD) et NTSC (SD) de la Cour, et les reporters radio au système audio.

4. Offre multimédia

La séance sera diffusée en direct et en différé (VOD) en français et en anglais, sur le [site Internet de la Cour](#), tout comme sur [UN Web TV](#). Des extraits vidéo haute résolution et des photographies réalisées par le Greffe pendant la séance seront mis à disposition gratuitement et libres de droit pour un usage exclusivement éditorial (non commercial) sur le site Internet (téléchargement disponible dans la rubrique [Multimédia](#)) et le compte *X* (anciennement *Twitter*) de la Cour (@CIJ_ICJ).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2394

Adresse électronique : info@icj-cij.org